

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 38 (1893)  
**Heft:** 8

**Artikel:** La question du Siam  
**Autor:** Chabannes  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-337084>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 31.01.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

A quel groupe comptez-vous vous réunir ?

Réponse par le formulaire n° 2.

Monterez-vous seulement au St-Bernard le samedi ?

Dans cette alternative, resterez-vous jusqu'au dimanche soir, à 7 h 49 ?

Réponse par le formulaire n° 3.

ou

Resterez-vous jusqu'au lundi soir, à 5 h. 10 ?

Réponse par le formulaire n° 4.

Sans prendre part à l'excursion, votre intention est-elle de participer, le lundi 21 août, à la visite des fortifications de Dailly et Savatan ?

Viendrez-vous le lundi matin, ou votre intention est-elle de coucher le dimanche soir à St-Maurice ?

Réponse par le formulaire n° 5.

MM. les officiers qui répondront à ce questionnaire par les formulaires ci-joints nos 1 à 4, devront expédier, avant le 9 août, à M. Jean Kohler, caissier de la Société, un mandat de poste de vingt francs pour valeur de la carte d'excursion.

Cette carte leur sera envoyée par retour du courrier, après réception du mandat.

MM. les officiers qui répondront par le formulaire n° 5 n'auront pas de mandat de poste à expédier, ils recevront, en échange du formulaire, la carte d'excursion qui servira à obtenir au chemin de fer leur billet à moitié prix.

---

### La question du Siam.

Sous ce titre le nouveau journal de Paris *L'Echo de l'armée*, qui a succédé au *Moniteur de l'armée*, publie l'instructif article ci-après :

« Les Français sont, pour la plupart, si étrangers aux questions coloniales que les événements tels que les récents incidents du Siam les surprennent comme un coup de canon dans le silence de la nuit. Nos gouvernants eux-mêmes, quoique renseignés, sont toujours, dans une certaine mesure, pris au dépourvu parce que, craignant des

complications qui pourraient leur susciter des embarras parlementaires, ils ont obstinément fermé l'oreille aux avertissements et ne se décident à agir qu'alors que l'honneur du drapeau est déjà engagé. De telles situations ne surgissent cependant pas du jour au lendemain ; elles ne sont que la conséquence d'une longue série de faiblesses coupables et eussent pu être évitées par quelques actes énergiques produits en temps opportun.

» Tant que nous nous laissons retenir sur le terrain des pourparlers diplomatiques, nous sommes sûrs d'être roulés par les orientaux qui sont, avouons-le, plus forts diplomates que nous. Ils sont d'une nature plus astucieuse, ne sont retenus par aucun scrupule, se font gloire de la ruse, du mensonge et de la trahison et nous méprisent pour notre loyauté.

» Qu'un assassinat, une agression, un empiètement de frontière, un pillage du village soient commis, les autorités s'empressent de nous faire des excuses, on amène les coupables, on les punit ou on les exécute, suivant le cas, en présence des représentants du gouvernement français. Mais ces coupables ne sont que des malfaiteurs, déjà condamnés, qu'on a extraits d'une prison quelconque et les véritables auteurs du méfait sont récompensés, pendant que nous nous déclarons satisfaits de la réparation obtenue.

» Ce système réussissant, ils s'enhardissent, leur mépris naturel pour les *barbares* s'accroît, les empiètements, les attaques, les attentats se multiplient, jusqu'au jour où un fait important se produit, tel que l'attaque d'une force française ou l'assassinat d'un de nos fonctionnaires. On s'émeut alors en France, l'honneur national est en jeu et tout le monde est d'accord ; les ministres, ne craignant plus les fureurs de l'opposition, donnent des ordres énergiques et une démonstration est ordonnée. C'est peut-être le début d'une guerre coûteuse.

» Les choses n'en fussent jamais venues là si nous eussions coupé court, dès le début, aux agissements de nos voisins et si nous les eussions pénétrés de l'idée que chaque atteinte portée à la France, à son territoire, à ses nationaux ou à ses protégés, serait chèrement payée et qu'il ne fallait pas espérer s'en tirer avec des excuses ou des subterfuges. Avec peu d'hommes et d'argent nous eussions pu

maintenir l'intégrité de nos droits, faire respecter nos frontières, protéger efficacement nos nationaux et protégés.

» S'il n'a pas été fait ainsi, la faute n'en est pas tant aux différents ministères qui se sont succédé aux pouvoirs qu'à l'organisation même de nos colonies et surtout à la façon dont les affaires coloniales sont envisagées par le parlement. Mais ce côté de la question m'entraînerait trop loin et je me réserve d'y revenir dans un prochain article.

» Le royaume de Siam est limitrophe de celui du Cambodge sur lequel nous exerçons notre protectorat depuis 1863.

» Malheureusement, dans le traité intervenu avec le Siam — par ignorance, oubli ou faiblesse — les deux riches provinces de Battemboug et Siem-Réop furent considérées comme siamoises. Elles ont cependant toujours été cambodgiennes et les habitants n'aspirent qu'à revenir à leur véritable patrie. Aussi, en cas de guerre, trouverions-nous en eux un précieux concours ; non seulement ils recevraient nos soldats comme des libérateurs, mais se joindraient à eux pour chasser les Siamois de chez eux.

» Jusqu'en 1884, notre protectorat sur le Cambodge avait été purement nominal, notre action se bornant à y avoir un représentant. A cette époque, M. le gouverneur Thomson signa avec le roi Norodon une convention qui abandonnait à la France l'administration de son royaume.

» Pendant longtemps le Tong-Kin absorba toutes les forces militaires de l'Indo-Chine française et depuis, la préoccupation dominante de la question budgétaire et parlementaire a toujours empêché d'y avoir un effectif suffisant pour établir les postes nécessaires et protéger efficacement nos frontières.

» La conséquence naturelle a été un empiètement constant et progressif des Siamois et des Laotiens, encouragés par eux, et des agressions chaque jour plus hardies, en raison de leur impunité.

» Les avertissements de nos résidents restant sans effet et le gouvernement n'ayant pas su en temps utile montrer l'énergie nécessaire, le jour où il voulut récupérer la rive gauche du Me-Kong il se heurta à des résistances tellement insolentes qu'il fut nécessaire d'agir. Les attaques contre nos troupes et le guet-à-pens dont le malheureux Grosгурin

fut victime mirent le comble à la mesure et amenèrent la situation actuelle.

» Jusqu'au dernier moment les Siamois ont tenté de rester sur le terrain diplomatique, espérant qu'un événement imprévu ou un appui, peut-être promis, viendraient les tirer d'embarras. Leur astucieuse réponse à notre *ultimatum* avait pour but de retarder notre action et de permettre à cet événement de se produire ou à cet appui de se manifester.

» Notre attitude énergique leur a fait changer de tactique; cela est regrettable pour nous, car la situation n'en devient que plus difficile. Si, après avoir repoussé nos conditions, ils les acceptent aujourd'hui avec tant d'empressement et sans chercher même à les améliorer pour eux, c'est qu'ils espèrent tirer avantage de cette nouvelle situation. Ils comptent évidemment beaucoup sur l'action de l'Angleterre, mais nous devons agir avec la plus grande prudence et ne pas permettre à une nation étrangère d'intervenir dans les arrangements que nous aurons à prendre avec le Siam. Ce serait équivalent à la reconnaissance du protectorat anglais.

» Certes je ne suis pas de ceux qui voudraient se poser partout en adversaires de l'Angleterre; je suis même persuadé qu'une entente loyale entre les deux nations serait des plus profitables à l'une comme à l'autre, en leur donnant une suprématie indiscutable dans toutes les questions coloniales; et les Anglais y trouveraient un grand avantage, car ils ont plus à craindre les Allemands que nous pour leur commerce lointain. Mais la condition primordiale d'une semblable entente est le respect absolu de la liberté et des droits de chacun. Or, dans le cas actuel, l'intervention anglaise ne serait aucunement justifiée. Comme mon collaborateur, Camille Grollet, le faisait très justement remarquer dans le dernier numéro, ils ont été les premiers à entamer l'*état-tampon*, auxquels ils paraissent aujourd'hui tant tenir, par leur extension exagérée de territoire. Au reste les Etats chans, qui sont, en réalité, indépendants, forment un tampon plus que suffisant et on ne peut avancer aucune raison plausible qui nous empêche d'occuper la rive gauche du Mé-Kong, notre frontière naturelle.

» Il est un autre point, fort important, celui qui concerne

les provinces cambodgiennes de Battembang et Siemréap (ou Angkor). Comme nous le disions plus haut, le retour de ces provinces au Cambodge s'impose. On a commis une faute grave en ne la stipulant pas dans les clauses de l'*ultimatum*, mais aujourd'hui il y a lieu d'examiner si nous ne devons pas les modifier. Accepté après la déclaration du blocus, il ne nous lie plus. Cet *ultimatum* est, du reste, criticable sur d'autres points, par exemple celui de l'indemnité dérisoire demandée pour le préjudice causé à nos nationaux. Les Anglais eussent demandé vingt-cinq millions au moins.

» En résumé, notre situation est bonne. Le bon droit est de notre côté d'une façon indéniable; nous avons poussé la longanimité et la modération jusqu'au-delà de ses plus extrêmes limites; nous ne portons ombrage à aucune puissance puisque nous ne voulons pas annexer le Siam; nous pouvons même déclarer que nous ne voulons pas y exercer notre protectorat.

» Mais, pour parler un langage militaire: ne nous embrouillons pas dans les feux de file. Sachons ce que nous voulons, marchons droit au but, sans tergiversations et sans faiblesse et ne nous laissons pas écarter de notre route par nos influences latérales.

» Les bruits qui ont transpiré dans le public sur les divergences de vues qui se seraient produites dans le conseil des ministres, peuvent faire craindre que la dignité de la France puisse être à un moment donné insuffisamment défendue. C'est à la majorité de ce conseil qu'il appartient de dissiper ces craintes et de rassurer le pays.

CHABANNES. »



### Rassemblement de troupes de 1893.

Les officiers qui se proposent de suivre les manœuvres du II<sup>me</sup> corps devront le faire en tenue civile. Il leur sera délivré, sur demande écrite, une carte de légitimation nominative et numérotée qui leur donnera droit à la demi-taxe en chemin de fer et leur permettra d'assister à la critique.

Les demandes doivent être adressées au commandant du II<sup>e</sup> corps d'armée, colonel Feiss, jusqu'au 26 août, à Berne, et dès cette date à Délémont.